

1970

## Projet de Mission à Cassinga — (31-VII-1903)

António Brásio

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/angolavol4>

 Part of the [Catholic Studies Commons](#)

---

PROJET DE MISSION A CASSINGA

(31-VII-1903)

**SOMMAIRE** — *La Compagnie minière de Moçâmedes désire la fondation d'une mission spiritaine dans sa concession. — Conditions proposées au Supérieur Général de la Congrégation du Saint-Esprit.*

**COMPANHIA DE MOÇÂMEDES**

30 Boul. Haussmann

PARIS

Paris, le 31 juillet 1903

Monseigneur Le Roy, Directeur général de l'Ordre des Pères du Saint-Esprit, rue Lhomond, PARIS.

Monseigneur,

Comme suite aux pourparlers engagés entre nous, relativement à l'établissement d'une mission des Pères du Saint-Esprit dans le voisinage de notre ferme de Cassinga, nous avons l'honneur de vous informer que le Comité de Direction a pris les décisions suivantes:

1° — La Compagnie s'engage à verser pendant six ans à la Mission des Pères du Saint-Esprit, qui sera établie à Cassinga, dans le voisinage de notre ferme, une subvention annuelle de 2 contos de réis à compter du jour où les premiers travaux de la mission seront commencés, payables par trimestre et d'avance.

Toutefois à l'expiration desdites 6 années cette subvention pourra être continuée si la C<sup>ie</sup> de Moçâmedes le décide à nouveau.

2°—Une concession de terrain de 200 hectares—les droits miniers en étant exceptés — sera accordée en toute propriété.

Ces 200 hectares seront choisis à proximité et en dehors des terrains qui seront réservés à la ferme que la Companhia de Moçâmedes doit installer dans le voisinage de l'exploitation aurifère de Cassinga et d'accord avec le Représentant de la Compagnie en Afrique; mais il est entendu que la mission à installer comprendra au moins deux Pères et un Frère et que les travaux d'installation de cette mission devront être commencés dans un délai d'un an et aussitôt après que la première fraction de la subvention sera versée.

Nous avons écrit à la Compagnie de Cassinga de vouloir bien prendre une décision analogue, et nous vous écrirons aussitôt que cette décision aura été prise et que cette Compagnie nous y aura autorisés.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'expression de notre haute et respectueuse considération.

Le Secrétaire du Comité,

L'Administrateur délégué,

*Signé: L. Charpellier*

*Signé: Hendricks*

ADNL — *Document original.*